

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 FEVRIER 2026**

N° DEL.	DATE DU CONSEIL	INTITULÉ DE L'ACTE	DECISION DU CONSEIL
2026-01	18 février 2026	ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE/ RYTHMES SCOLAIRES	Approuvée à l'unanimité
2026-02	18 février 2026	DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AH 349	Approuvée à l'unanimité
2026-03	18 février 2026	CESSION VEHICULE COMMUNALE CITROEN JUMPY	Approuvée à l'unanimité
2026-04	18 février 2026	AUTORISATION VENTE LOGEMENTS SOCIAUX	Approuvée à l'unanimité
2026-05	18 février 2026	REMBOURSEMENT DE FRAIS	Approuvée à l'unanimité
2026-06	18 février 2026	PRISE EN CHARGE ELECTRICITE DE L EGLISE	13 voix POUR et 1 abstention
2026-07	18 février 2026	ENTRETIEN DES PARCELLES ZH 78 et ZH 77	Approuvée à l'unanimité
2026-08	18 février 2026	VCEU SUR LA PANTHEONISATION GEORGE SAND	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 23 Février 2026.

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents :13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-01 : RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2026/2027 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Vu le décret n°2013-707 du 02 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 portant élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant que le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2023 a décidé à titre dérogatoire d'adopter la semaine de 4 jours d'école,

Considérant que cette organisation de la journée scolaire a été approuvée à titre dérogatoire pour une durée de 3 ans par le Ministère de l'Education nationale,

Considérant que cette dérogation arrive à son terme,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de statuer à nouveau sur le rythme scolaire des écoles d'Orval.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la semaine de 4 jours (lundi, mardi jeudi, vendredi) sera le modèle appliqué aux écoles du groupe scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 ;
- **DECIDE** que les horaires d'école seront 9h00-12h00/13h30-16h30 pour la primaire et 8h45-11h45/13h30-16h30 pour la maternelle ;
- **DECIDE** que le mercredi restera considéré comme activité périscolaire.

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents :13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-02 : DECLASSEMENT DE LA PARCELLE

Madame le Maire rappelle la délibération 2025-55 actant la vente de la parcelle AH 349. Une délibération portant déclassement de cette parcelle doit être adressée à l'office notarial, la parcelle AH 349 étant intégrée antérieurement dans le domaine public de la commune.

Elle indique qu'un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet géomètre Philippot le 9 novembre 2004, délimitant les parcelles AH 347, 348 et 349 issues du domaine public de la commune et que les parcelles AH 347 et 348 ont été cédées au particulier riverain par acte administratif en date du 3 décembre 2019, suivant délibération du 13 février 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L22241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière en vertu duquel les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies communales sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie

Vu le plan de division établi par le géomètre Philippot le 9 novembre 2004 délimitant les parcelles

Considérant l'incorporation dans le domaine privé de la parcelle AH 349 et de sa désaffectation à l'usage du public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- De constater la désaffectation de la parcelle AH 349
- D'entériner et prononcer son déclassement du domaine public et son transfert dans le domaine privé
- De céder cette parcelle AH 349 à Monsieur TOSSOUKPE conformément à la délibération du 2 octobre 2025
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents :13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-03 : CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Madame le Maire propose au conseil municipal de céder le véhicule communal CITROEN Jumpy hors d'usage, pour pièces détachées.

Ce bien relevant du domaine privé, conformément à l'article 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer pour décider de vendre les biens et charger Madame le Maire de l'exécution.

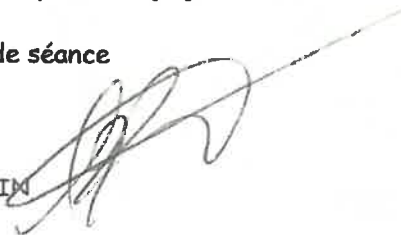
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE :**

- d'APPROUVER la vente du véhicule CITROEN Jumpy datant de 2000 et de le sortir de l'actif de la commune
- de FIXER le prix de vente à 150 €
- d'AUTORISER Madame le Maire à exécuter cette vente et à signer tous les documents s'y rapportant

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260218-DEL2026-03-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents : 13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-04 : AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

La SA France Loire et le service habitat de la Direction Départementale des territoires sollicitent l'autorisation de vendre :

-un logement situé 16 Rond des Sorbiers, type 5, diagnostic classe D au prix de 95 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** la SA France Loire à vendre

- un logement situé 16 rond des Sorbiers au prix de 95 000 €

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260218-DEL2026-04-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents : 13

Votants : 12+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-05 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Un conseiller municipal a engagé des frais, dans l'exercice des missions lui incombant.
Le conseil municipal doit délibérer pour procéder au remboursement de ces frais
Monsieur Stéphane GIBAUT ne prend pas part au vote (soit 12 votants et 1 pouvoir).

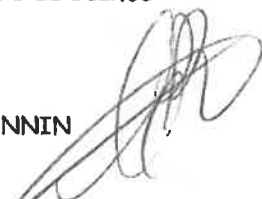
Madame le Maire présente les frais de missions à rembourser à Stéphane GIBAUT à hauteur de 21 €98.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au remboursement de ces frais.

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

Le Maire


Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260218-DEL2026-05-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents : 13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BRÉGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-06 : ELECTRICITE DE L'EGLISE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande du conseil économique de la paroisse, afin que la commune puisse prendre à sa charge en lieu et place de la paroisse les frais d'électricité de l'église, qui s'élèvent mensuellement entre 50 et 60 € TTC. La puissance du compteur ne peut être diminuée, nécessitant de faire fonctionner les radiants pour le chauffage

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention (Julie GIRAUDON), le Conseil municipal DECIDE de prendre en charge les frais d'électricité de l'église.

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260218-DEL2026-06-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents :13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Madame Agnès JUIF

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BRÉGEARD, Alain PLIQUE et Mesdames Françoise GONNET, Laurie LEFEBVRE, Marie-Ange MATHIOT

Secrétaire : Madame Christine BONNIN

DEL2026-07 : ENTRETIEN DES PARCELLES ZH 78 ET ZH 77

Madame le Maire présente au conseil municipal le courrier d'un riverain, Monsieur DESVERGNES, proposant de prendre en charge l'entretien des parcelles communales ZH 78 et ZH 77, situées au lieu-dit les Cris sur la commune d'Orval.

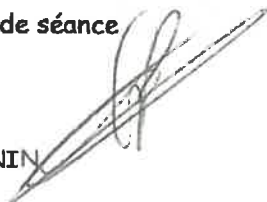
Il est proposé une mise à disposition à titre gratuit de ces parcelles, avec la signature d'une convention, précisant qu'il devra laisser l'accès au bord de la Loubière pour le droit de pêche, l'alevinage et l'entretien si besoin du cours d'eau. Le responsable des services techniques a été associé à cette prise de décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Monsieur DESVERGNES, à compter du 1^{er} mars 2026, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire



Clarisse DULUC



Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20260218-DEL2026-07-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 EVRIER 2026**

Convocation :

11 février 2026

Présents :13

Votants : 13+1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le dix neuf décembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT, Stéphanie DUMONTET et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Julie GIRAUDON et Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN,

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD, Bastien CORDEBOIS, Alain PLIQUE et Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Didier LERIQUE

DEL2026-08 : VCEU SUR LA PANTHEONISATION DE GEORGE SAND

Pour faire suite à l'exposition et à la conférence « George SAND, du Berry au Panthéon » du 8 février dernier, organisé par l'association Curiosités et Patrimoine et qui a d'ailleurs remporté un réel succès, Madame le Maire propose au conseil municipal de s'exprimer sur une motion de soutien à la panthéonisation de George SAND. Elle donne lecture du document de motion proposée :

« Alors que nous commémorerons, en 2026, les 150 ans de la disparition de George Sand, une mobilisation rassemblant des élu.es, des citoyens et citoyennes, des artistes, des auteurs et autrices, porte la demande de sa reconnaissance nationale par son entrée au Panthéon, sous la forme d'un cénotaphe.

George Sand est dépositaire d'une œuvre immense et diversifiée (romans, œuvre autobiographique, articles de presse, contes, pièces de théâtre, chroniques, œuvre épistolaire, ...) qui témoigne de son parcours de femme libre et engagée, devenue aujourd'hui une véritable référence pour les citoyens.

Militante pour l'émancipation et l'instruction du peuple, pour l'amélioration des conditions de vie des ouvriers et paysans qu'elle côtoyait à Nohant, George Sand s'est toujours inspirée du Berry pour aborder les grandes questions universelles.

Inlassable combattante pour la République qu'elle appela très tôt de ses vœux, toute son œuvre est porteuse d'une philosophie politique d'une incroyable modernité. Son engagement politique et social pour un monde plus tolérant, plus juste et plus égalitaire et ses prises de positions écologiques, sont exemplaires.

George Sand incarne les valeurs d'une France Républicaine, sociale, laïque et universaliste. Considérant que sa place est au Panthéon, le Conseil Municipal de Orval demande que ce projet, symbole d'une reconnaissance nationale envers cette personnalité passionnée et visionnaire et résolument républicaine, reçoive une réponse favorable de la part du chef de l'État pour qu'elle puisse enfin rejoindre Victor Hugo au Panthéon de la République.

Il est demandé au conseil municipal :

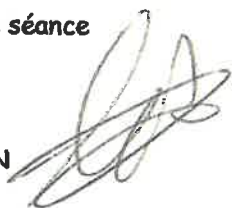
1. d'exprimer par cette motion son soutien à la panthéonisation de George Sand ;
2. de demander solennellement au chef de l'État une réponse favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** la signature de cette motion.

Fait à Orval le 19 février 2026

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN



Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 février 2026